

Les taux d'intérêt dans la micro finance rurale : choix technique ou politique ?

BIM - 29 avril 2003
Karin BARLET

Nous profitons du numéro spécial de Zoom Microfinance sur les taux d'intérêt pour solliciter une contribution extérieure sur ce sujet largement débattu et pour faire découvrir ce bulletin de SOS Faim à ceux d'entre vous qui ne le connaissent pas.

L'association belge SOS Faim s'est investie dans la micro-finance depuis plus de 15 ans.

C'est pour apporter le fruit de ses réflexions dans les nombreux débats dont la microfinance fait l'objet que SOS Faim publie une newsletter baptisée « Zoom Microfinance ».

Cette contribution sur la politique des taux d'intérêt a été rédigée par Marc Mees, responsable du Service d'appui aux partenaires de l'association.

Les taux d'intérêt en vigueur dans le monde de la micro finance rurale font l'objet d'un large débat. Ces dernières années, les partisans d'un taux d'intérêt respectant les règles du marché ont gagné du terrain dans un domaine touché par la globalisation et la libéralisation et la subvention des mêmes taux apparaît de plus en plus comme un archaïsme soutenu par certains « développeurs ».

Justifications du taux d'intérêt

Dans un système financier décentralisé, le taux d'intérêt est fixé en fonction de différentes variables :

- > le coût de l'argent
- > le coût du risque de non remboursement
- > le coût de gestion du crédit

L'importance de ces composantes varie évidemment d'une situation à l'autre mais il paraît évident que souvent l'épargne est peu rémunérée et que dans la majorité des systèmes ruraux, le risque est bien maîtrisé grâce à différentes combinaisons de garanties. Dès lors, les coûts du refinancement et de l'administration constituent souvent la charge la plus importante dans la détermination des taux pratiqués. Le débat s'établit dès lors entre les partisans d'un service financier pérenne mais coûteux et les tenants d'une diminution des taux, en réponse aux besoins mais aussi aux capacités réelles de remboursement du financement de l'activité agricole.

L'accès au crédit

Les théories économiques enseignent que pour favoriser la croissance au niveau macro économique, il faut réduire le prix de l'argent. Les baisses régulières des taux directeurs des banques centrales américaine et européenne sont perçues comme autant d'incitants à la reprise économique. Mais c'est également l'avis exprimé par les MC² (Mutuelles communautaires de croissance) au Cameroun (Voir « Zoom microfinance » n°6) : « cette approche est pratiquée dans les pays industrialisés avec des efforts pour maintenir les taux d'intérêt au niveau le plus bas. Par conséquent, il est difficile de comprendre pourquoi les pauvres devraient supporter des taux excessifs. »

Peu importe diront certains : pour la majorité des habitants des secteurs ruraux, ce qui compte c'est l'accessibilité au crédit de manière durable et non le prix payé pour la transaction.

Des enquêtes réalisées auprès des clients montrent que le taux d'intérêt n'est que rarement une contrainte exprimée par les emprunteurs. Cet élément est notamment mis en avant dans une note du CGAP (voir biblio) qui tend à démontrer qu'en fonction de la loi des rendements décroissants, les pauvres empruntant de faibles sommes sont capables de supporter des taux d'intérêt élevés.

Ce raisonnement est sans doute fondé pour certaines activités menées grâce au développement de la micro finance, comme les micro entreprises urbaines et le micro commerce.

Ainsi, en Amérique Latine, pour le micro entrepreneur qui paie un taux d'intérêt de 3,4 % par mois, le coût du crédit ne représente généralement que 6 % des charges et a donc une influence marginale sur le résultat de l'activité.

Dans le micro commerce, des études montrent que le retour économique moyen peut s'élever de 117 % à 847 % par an, ce qui permet de supporter un taux conséquent. Mais que se passe-t-il s'il s'agit de mener des activités agricoles productives, souvent développées dans des contextes aléatoires (pluviométrie, maladies, absence de régulation des marchés, etc.) ?

Un taux du marché ?

Selon le CGAP, les expériences avec des taux subsidiés ont touché peu de clients pendant de courtes périodes. Elles ont créé des distorsions sur le marché. Les programmes ayant bénéficié de niveaux importants de subsides ont enregistré des niveaux plus bas de recouvrement : leurs clients ont perçu les crédits comme des dons déguisés.

Mais comment définir un taux d'intérêt conforme au marché ? A quels coûts comparer le taux d'intérêt demandé par un système financier décentralisé ? Souvent, les taux pratiqués par les SFD sont comparés à ceux du crédit informel (les usuriers) qui sont de l'ordre de 10 à 20 % par mois. Cette comparaison est évidemment favorable aux SFD et clôture de fait toute discussion, à moins de refuser de considérer le taux informel comme une référence acceptable.

La comparaison avec les taux des banques formelles est par contre souvent défavorable. Mais celles-ci ne sont pas intéressées par les mêmes clients que ceux des SFD. Il n'y a donc pas réellement une situation de concurrence entre les SFD et les banques formelles pour un même groupe cible de clients.

Un autre type de référence peut être appliqué : le taux d'intérêt devrait plutôt être envisagé sous l'angle de la rentabilité de l'opération menée. On estime qu'en moyenne la charge finan-

cière représente 10 % de la rentabilité. Cette estimation n'est cependant pas valable systématiquement. Que dire en effet d'une famille rurale cultivant du mil au Sénégal ? Dans ce cas, les bons taux de remboursement observés ne correspondent-ils pas à des phénomènes de décapitalisation (ventes de bétail, notamment) ?

Sortir d'un débat stérile

Il est cependant possible de faire ressortir quelques éléments pour sortir d'un débat stérile entre des développeurs qui revendiqueraient des taux bas sans prendre en compte les mécanismes de financements et les spécialistes de la micro finance guidés essentiellement par la performance et la pérennité au regard de critères bancaires. Notons par ailleurs que la discussion sur le niveau des taux fait également son chemin au sein du monde de la micro finance entre ceux qui sont favorables aux taux réels et ceux qui pensent que les SFD doivent bénéficier de subventions structurelles du fait de leur fonction spécifique de lutte contre la pauvreté.

La transparence

La plupart des SFD communique un taux uniforme au client (il s'agit d'un pourcentage par mois appliqué sur la somme totale empruntée initialement). Cette pratique est en contradiction avec les règles classiques du calcul du coût du crédit qui recommandent un taux d'intérêt calculé de manière dégressive sur base des montants déjà remboursés et du capital restant dû.

Le choix du taux uniforme permet d'annoncer d'emblée la somme totale qui sera remboursée, ce qui faciliterait selon certains la compréhension des mécanismes du crédit par les emprunteurs. Pour d'autres, cette pratique revient à prendre les clients pour plus stupides qu'ils ne sont. Elle complique également la comparaison entre les taux proposés par des SFD concurrents qui adoptent des méthodes différentes.

Les conditions pour le financement de l'activité agricole : la nécessité d'une recherche d'innovations

Une analyse historique objective du développement de l'agriculture dans les pays industrialisés démontre que le crédit agricole a été un levier important dans les processus de modernisation du monde rural. Le niveau de taux d'intérêt pratiqué, souvent inférieur au taux bancaire du marché, a été un facteur important de transformation des agricultures du Nord. Il s'agissait clairement d'un choix politique qui prenait en considération les risques spécifiques de l'activité agricole et la nécessité d'investissements à rentabilité différée. Les bonifications d'intérêt sont certes actuellement moins fréquentes dans les pays industrialisés ; d'une part, les agricultures y sont devenues plus compétitives et moins aléatoires ; d'autre part, le financement public se traduit maintenant souvent dans des mécanismes de soutien direct aux revenus.

Dans les pays en développement, les banques publiques de développement ont largement financé l'agriculture durant les années 1960 et 1970, grâce à des taux concessionnels proposés par les Etats. La plupart de ces banques ont cependant fait faillite suite à de graves problèmes de gestion. Concrètement, ceci implique que dans de nombreuses zones rurales la micro finance représente la seule offre de services financiers accessible à une majorité de ménages.

Actuellement, l'orthodoxie libérale et le manque de moyens des Etats du Sud justifient pour beaucoup le rejet de toute idée de bonification des taux d'intérêt pour l'agriculture. Mais comment envisager sérieusement un effort de modernisation des agricultures du Sud et un renforcement de la sécurité alimentaire dans ce contexte de manque de moyens des Etats ? La

mise en place de nouveaux mécanismes de transfert Nord – Sud devrait pouvoir se faire en dehors de l'aide au développement classique : la régulation et la taxation de l'activité économique et commerciale internationale, les conversions de dettes...

La spécificité de l'agriculture et de l'élevage

Le débat sur les taux d'intérêt pose souvent problème pour deux raisons : à l'exception de systèmes financiers décentralisés desservant des zones avec des filières rentables, les crédits sont souvent orientés vers des activités qui supportent des taux élevés sur un cycle relativement court et les besoins en crédits d'investissement à moyen et long terme sont loin d'être couverts, ce qui ne permet pas l'existence d'une agriculture capable de se développer dans un environnement qui est déjà largement instable et hostile.

L'autre problème vient du fait que l'on considère de plus en plus l'agriculture comme une activité économique comme les autres, qui doit être analysée selon les critères classiques de l'économie pure. Les aléas liés à l'activité et les particularités du foncier en font cependant un secteur spécifique que les lois du marché ne peuvent réguler, sous peine de faillites massives. Or le secteur de la micro finance est typiquement régi par des règles financières et économiques « générales » et prend rarement en compte la spécificité de l'agriculture dans ses analyses. Si les clients remboursent et continuent à emprunter, tout va pour le mieux ! C'est oublier qu'un crédit au coût élevé a un effet induit : il contribue à sous-payer les producteurs et rend l'agriculture peu attractive comme source de revenu d'un ménage et devient ainsi un facteur supplémentaire d'exode urbain. Avec un effet en chaîne d'une souveraineté alimentaire de plus en plus précarisée.

Taux d'intérêt politique ou politique des taux d'intérêt ?

La querelle sur le niveau des taux d'intérêt révèle en définitive deux types d'approches.

Soit on met en œuvre une politique de taux d'intérêt basée essentiellement sur la durabilité des institutions financières. Les arguments sont solides (pérennité et qualité des services) mais l'impact à long terme du financement sur l'activité agricole est négligé.

Soit on fixe un taux d'intérêt politique. L'importance des transferts financiers nécessaires au décollage des activités agricoles met en avant la nécessité de taux allégés pour financer les investissements. L'histoire montre que les questions agricoles ont souvent été politiques. Les choix (ou les non choix) opérés se sont révélés déterminants pour l'emploi, l'occupation du territoire, la contribution de l'agriculture dans l'économie nationale et la souveraineté alimentaire. Ils ont finalement déterminé un modèle de société.

Et pourtant, souvent, le débat se transforme en dialogue de sourds. Pour les institutions de micro finance, un taux élevé peut être une question de survie. Mais pour les organisations paysannes et de producteurs et leurs membres, il s'agit également d'une question de survie !

Les niveaux technique et politique s'enchevêtrent et le technique prédomine là où les vrais choix devraient être faits sur un plan politique.

Quelques pistes, essentiellement techniques, peuvent être évoquées. Elles ne sont néanmoins pas sans dimensions ou implications politiques.

- > Au niveau des systèmes financiers décentralisés, des économies d'échelle, des innovations techniques et un plus grand professionnalisme peuvent contribuer à faire baisser les taux.

- > Des taux d'intérêt différenciés doivent être appliqués selon la destination du crédit : des activités à court terme (petit commerce, campagne agricole...) peuvent en principe supporter des taux plus élevés que des crédits d'investissement à moyen ou long terme. Un taux d'intérêt inférieur pour du crédit moyen terme trouve également une justification économique : les frais de gestion sont en général moins élevés et des garanties matérielles peuvent exister, par exemple en promouvant la location vente.
- > Trouver les moyens de rapprocher la logique paysanne et la logique bancaire : le banquier compte son temps. Pour lui, c'est de l'argent ! Il y a un contrat qui fixe un délai et tout dépassement entraîne des intérêts moratoires. Le paysan, lui, ne compte pas son temps. Il tire les fruits de sa récolte et tente de l'écouler au meilleur moment, ce qui ne correspond pas nécessairement à l'échéance du crédit.
- > Dans les réseaux d'épargne et de crédit, le raisonnement en terme de différentiel est important : les paysans membres des caisses ou coopératives d'épargne et de crédit décident souvent de rémunérations très faibles de leur propre épargne. Ceci permet en principe d'offrir du crédit à un coût plus abordable, et ce d'autant plus que le service « épargne » pèse généralement lourd dans un système financier décentralisé (obligation d'avoir des guichets ouverts selon un horaire régulier).
- > Favoriser des alliances entre systèmes financiers décentralisés et organisations paysannes et de producteurs : ces alliances pourraient se développer selon deux axes : la mobilisation pour des prix agricoles plus élevés et mieux régulés (la sécurisation du crédit dans la durée est-elle possible avec des marchés agricoles aussi peu rémunérateurs ?) et la promotion de systèmes d'assurances agricoles réduisant les risques pesant sur la production.

SOS Faim, « Les taux d'intérêts dans la microfinance : choix technique ou politique ? », Zoom Microfinance n°9, février 2003

« Zoom microfinance » est disponible pour téléchargement (en anglais, français et espagnol) sur le site internet www.sosfaim.be

Ce numéro s'inspire largement des deux sources suivantes :

- > INTER-RESEAUX - Développement rural - Financement des exploitations agricoles dans les pays en développement – Fiche n°1 actualisée avril 2002 – Des taux d'intérêt exorbitants ? – Denis Pesche et Dominique Lesaffre.
- > « Le taux d'intérêt en question », Cécile Lapenu (CERISE) – Fiche n°4 d'approfondissement du séminaire de Dakar : le financement de l'agriculture familiale dans le contexte de la libéralisation : quelle contribution de la microfinance ? 2002

Autre document récent sur le sujet

Making sense of microcredit interest rates, CGAP Donor Brief n° 6, septembre 2002